



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1974

26 JUIN 1974

Budget des Affaires culturelles
de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1974
— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —
(Dotation de la R.T.B.)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DE LA RADIO-TELEVISION
A LA COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE
PAR. **M. F. FRANÇOIS**

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Radio-Télévision a consacré une séance à l'examen de la dotation de la R.T.B., inscrite à l'article 02.01 de la section VI de la partie III du Budget du Secteur Culture française pour l'année budgétaire 1974 (1). Plusieurs membres ont relevé que c'était la première fois que la commission a procédé à pareil examen.

Exposé du ministre.

Le budget total de la R.T.B. pour 1974 s'établit à 1 143 618 000 francs, dans lequel la dotation accordée par l'Etat intervient pour un montant de 1 088 000 000 francs et les recettes propres (principalement les interventions de tiers), pour 39 618 000 francs. Des recettes pour ordre sont prévues pour 16 millions.

Les dépenses du personnel, qui s'élèvent à 653 millions, représentent plus de 55 p.c. des dépenses.

Le budget T.V. atteint près de 670 millions soit environ 58,5 p.c. du budget, tandis que le budget Radio s'établit à 262 millions ou 23 p.c. Le reste du budget correspond aux dépenses de fonctionnement des services généraux (18,5 p.c.).

Pour le ministre, le problème politique n° 1 est évidemment celui de la réforme du statut. Il en définit comme suit les grandes orientations : tout d'abord assurer une autonomie plus grande aux instituts; ensuite être particulièrement attentif aux nombreuses critiques émises récemment en ce qui concerne l'objectivité de l'information : le ministre croit à cet égard qu'il s'agit d'un problème d'hommes et de responsabilité dans les structures. Il est aussi attentif à maîtriser la croissance des dépenses de l'institution, en ce compris les problèmes posés par la politique de décentralisation; celle-ci doit être menée à bien dans une très grande clarté. Enfin, le ministre estime indispensable d'établir un dialogue sous une forme qui reste à définir entre la R.T.B. et ses auditeurs. Ce dialogue doit être institutionnalisé de manière à assurer la participation et aussi de manière que la R.T.B. réponde aux besoins et aux aspirations de la communauté culturelle française dont elle doit être le miroir.

Discussion générale.

Ventilation de la dotation.

Un membre estime qu'il est très difficile de discuter un budget qui se présente sous la forme d'une enveloppe globale, c'est-à-dire une dotation et regrette à cet égard l'absence d'un

document donnant la ventilation de cette dotation.

Un autre membre regrette lui aussi l'absence de cette ventilation : celle-ci devrait notamment préciser la part des initiatives budgétaires nouvelles.

Ce même membre juge indispensable d'assurer une planification budgétaire à plus long terme, de manière à éviter les inconvénients d'une politique définie au jour le jour.

D'autres membres partagent les regrets exprimés quant au défaut de ventilation de la dotation. L'un d'entre eux estime que la commission ne peut pleinement remplir son rôle que si elle est en possession des documents indispensables pour lui permettre de donner son avis dans de bonnes conditions.

Un autre membre constate que la fin du mois de juin est toute proche et rappelle que la commission de la Politique générale a souhaité que le vote du budget intervienne avant les vacances parlementaires. Il partage les regrets qui ont été exprimés mais il est partisan d'éviter de retarder indéfiniment le vote du budget.

Le président constate que la commission a le choix entre deux solutions : ou bien décider de demander au ministre la documentation souhaitée et par conséquent reporter sa séance, ou bien décider que le document complémentaire sera joint au rapport.

Un membre rappelle que l'année dernière, la commission n'a pas été appelée à discuter de la dotation de la R.T.B. Selon le règlement du Conseil, la commission est appelée à donner un avis. Il se prononce par conséquent pour un renvoi à la commission de la Politique générale en déclarant que la commission R.T.B. n'est pas en mesure de donner un avis valable.

Un autre membre est d'avis que la commission peut émettre un avis valable et que la ventilation doit être annexée au rapport. Il estime que s'il n'y a pas de ventilation, c'est parce que le rôle du Conseil culturel est précisément de voter une dotation globale. Il souligne que la responsabilité de la ventilation appartient effectivement au conseil d'administration de la R.T.B.

Un autre membre constate que le budget de la R.T.B. se présente de manière semblable à ceux des parastataux du secteur de la sécurité sociale par exemple. Pour ceux-ci, les budgets se

(1) Ont participé aux travaux de la commission : MM. Baudson (président), André, Bila, Bossicart, Brimant, Close, Daulne, Degroevé, Dehousse, Denison, Ducobu, Duvieusart, Falize, Fallon, François (rapporteur), Moreau, Mundeleer, Outers et Spitaels.

trouvent annexés aux projets budgétaires déposés par le gouvernement.

Le président propose à la commission de se prononcer sur la proposition de renvoi à la commission de la Politique générale, en soulignant l'impossibilité où se trouve la commission de donner un avis dans des conditions valables. Cette proposition est rejetée par 9 voix contre 8. Le président propose alors la seconde formule : les documents contenant la ventilation seront joints en annexe au rapport tandis que la commission donnera directement son avis à la commission de la Politique générale : cette procédure est adoptée par 9 voix contre 8.

Réforme du statut de la R.T.B.

Un membre est bien d'accord avec le ministre pour constater l'urgence de la réforme du statut. Il remarque toutefois à cet égard que la première déclaration gouvernementale d'avril annonçait le dépôt du projet avant les vacances parlementaires, tandis que la seconde déclaration apparaît en retrait sur la première, puisqu'elle ne fixe plus de délai pour ce dépôt.

Il pose en conséquence les deux questions suivantes :

1^o Existe-il encore un délai prévu pour le dépôt du projet et si ce n'est pas le cas, pourquoi a-t-on supprimé ce délai ?

2^o Nest-il pas très difficile d'aborder les problèmes posés par le statut en les isolant de ceux posés par l'installation des câbles et la télédistribution ?

Réponse du ministre.

L'échéance prévue actuellement pour le dépôt du projet de nouveau statut de la R.T.B. est la fin de l'année civile.

Objectivité de l'information.

En ce qui concerne le respect de l'objectivité, un membre demande quelles sont les mesures qui sont envisagées, par qui ces mesures devraient-elles être prises et notamment seraient-elles prises à l'intérieur des organes propres à la R.T.B. ou bien devraient-elles résulter de pressions exercées extérieurement à celle-ci.

Le ministre répond qu'il n'a aucune intention d'agir par des procédés dictatoriaux ou en exerçant des pressions extérieures. Le ministre estime que le problème est d'organiser et de définir les responsabilités à cet égard, tant au conseil d'administration qu'au sein de la hiérarchie.

Groupe de travail

sur les moyens audio-visuels.

Un membre constate que ce groupe de travail dont la création est annoncée par la déclaration gouvernementale comprendra les représentants des intérêts économiques privés. Cela lui paraît extrêmement dangereux car il désire à tout prix que la culture soit dissociée de l'argent.

Réponse du ministre.

Deux formules sont actuellement discutées. La première est celle d'un conseil de programmation qui réunirait les utilisateurs, c'est-à-dire les auditeurs et téléspectateurs, les organisations particulièrement intéressées par les problèmes de la radio-télévision et enfin les représentants du personnel de la R.T.B.

La seconde formule envisagée est celle d'un conseil supérieur de l'audio-visuel qui aurait pour charge de définir la politique générale à suivre dans ce domaine et de définir aussi les missions des différents groupes intéressés à l'audio-visuel. Ce conseil supérieur associerait notamment la R.T.B., les organes s'occupant de télévision par câble et éventuellement aussi la médiathèque.

Il souligne que ces options sont encore toutes au stade de l'étude à son département et que rien n'a encore été décidé en ce qui concerne la composition du groupe de travail.

A propos de la présence de représentants des intérêts économiques, il n'y a aucune volonté de privatisation mais il apparaît que, dans un premier stade, il importe de dialoguer avec les propriétaires des installations de télévision par câble.

Un autre membre remarque que la création d'un seul groupe de travail est prévue. Il souligne que cette unité constitue une sorte de renoncement à l'autonomie culturelle : en effet, il aurait fallu prévoir un groupe de travail par communauté.

Il demande en outre quelles seront les bases de pondération entre les trois communautés culturelles au sein du groupe de travail.

Réponse du ministre.

Ce groupe sera effectivement subdivisé en trois sections correspondant chacune à l'une des communautés culturelles. Pour la section correspondant à la communauté française, l'ordre de grandeur du nombre des participants

sera de 40 personnes, puisque seront représentés respectivement :

- les ministres concernés : Culture, Communications et Intérieur;
- les représentants des universités;
- les grands mouvements volontaires de jeunesse et d'éducation permanente.

Siégeront en outre à titre d'experts, des représentants de la R.T.B. ainsi que ceux des milieux intéressés à l'audio-visuel, notamment des représentants de la médiathèque.

Un membre se préoccupe de savoir comment sera formé la section correspondant à la communauté allemande.

Le ministre répond que le « Rat der deutsche Kulturgemeinschaft » sera consulté par le gouvernement pour la formation de cette section.

**

Régionalisation et décentralisation

Problème de la 2^e chaîne T.V.

Aspects budgétaires.

Un membre demande des précisions sur le calendrier de régionalisation de la R.T.B. Il voudrait aussi des informations sur l'avancement de la scission des services communs : il constate à cet égard que plusieurs arrêtés royaux sont intervenus mais se succèdent très lentement.

En ce qui concerne le projet de deuxième chaîne, il voudrait savoir que si le conseil d'administration de la R.T.B. a compétence pour prendre la décision. Il estime que si c'était le cas, ce conseil aurait un véritable pouvoir d'augmenter son propre budget et il se demande alors quel rôle resterait au Conseil culturel. Il demande enfin quelle part du budget revient aux initiatives nouvelles.

Réponse du ministre.

Les initiatives nouvelles atteignent le montant très peu élevé de 21 millions, comprenant notamment les frais de « colorisation » du journal télévisé ainsi que les frais de retransmission de matches de la coupe du monde de football.

Le ministre indique que, par conséquent, le conseil d'administration de la R.T.B. a dû, à son grand regret, décider la poursuite de la politique de décentralisation à un rythme assez lent. L'objectif est la réalisation de quatre studios équipés en appareillages électroniques : deux à Liège et deux à Charleroi. Le calendrier concret de ces réalisations se présente comme suit : à Liège, un studio équipé sera ouvert au

milieu de 1975 et le second en octobre de la même année. A Charleroi, le premier studio sera ouvert en octobre 1975 et le second, de plus grande dimension, fin décembre 1975 ou janvier 1976.

D'autre part, la réalisation d'une deuxième chaîne est évidemment liée à celle de la décentralisation. Il y a en effet impossibilité de diffuser, sur la seule chaîne actuellement en service, le volume beaucoup plus important de productions nouvelles à prévoir. Il faudra donc nécessairement ouvrir de nouveaux canaux pour assurer notamment la diffusion d'émissions destinées à des groupes spécifiquement intéressés et cela dans de bonnes conditions, notamment dans des horaires normaux, d'où la nécessité d'une deuxième chaîne.

**

Le même membre est d'avis que la décentralisation est avant tout un problème politique et regrette à cet égard que l'effort budgétaire consenti reste insuffisant. Il souligne que la R.T.B. conçoit sa régionalisation avant tout au moyen d'un effort supplémentaire en ce qui concerne les effectifs du personnel et les équipements. Or, il est indispensable d'assurer d'abord la redistribution des moyens existants. Il craint que la deuxième chaîne ne soit qu'un succédané de la première, qu'elle permette seulement une extension des horaires actuels de la télévision puisqu'en réalité la deuxième chaîne représentera une augmentation d'un tiers du temps actuel d'émission de la première chaîne. En tout cas, conclut-il, la deuxième chaîne ne sera pas une chaîne d'éducation permanente.

Un autre membre relève que le point de vue exprimé par l'intervenant précédent tend à remettre en cause fondamentalement l'autonomie de gestion de la R.T.B. Il remarque d'autre part qu'il faudrait parler ici de décentralisation plutôt que de régionalisation. Il estime que si la volonté politique doit être exprimée par le Conseil culturel, il faudrait alors que l'Etat remette en cause l'autonomie de la R.T.B. Il rappelle à l'intervenant précédent que le parti de celui-ci, depuis la réforme intervenue l'année dernière, est représenté au conseil d'administration de la R.T.B. et qu'il peut donc agir dans ce cadre.

Le même membre se prononce d'autre part contre une deuxième chaîne qui serait destinée à un public restreint.

Le ministre précise que la part du budget affectée aux centres régionaux de production se présente comme suit :

— pour la télévision : 10,5 p.c. des dépenses;

— pour la radio : 54 p.c.

Un autre membre voudrait savoir la signification des termes utilisés par le ministre en ce qui concerne la « maîtrise de la croissance » à propos d'une politique de « décentralisation dans la clarté ».

Le ministre répond qu'il se propose de faire le point et de demander à la R.T.B. de définir les objectifs précis en envisageant les adaptations correspondantes dans le budget.

La discussion générale et celle de l'article sont closes.

La commission adopte l'article budgétaire 02.01 par 9 voix contre 8.

Elle fait confiance au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

*
**

Votre rapporteur désire ajouter ici quelques remarques personnelles, qu'étant donné le peu de temps qui lui était imparti, il n'a pu faire avaliser par la commission.

D'abord, il convient de souligner que votre commission s'est réunie en l'absence du ministre, ce dernier étant retenu en séance publique où se poursuivait le débat sur sa déclaration de politique générale. Cela paraît pour le moins irrationnel. Cette absence, due apparemment à une organisation déficiente du travail, est d'autant plus dommageable que, la lecture du présent rapport en témoigne, des problèmes fondamentaux ont été évoqués.

Ces problèmes peuvent se résumer de la manière suivante : quel est exactement le rôle

du Conseil culturel — et subséquentment de votre commission — dans l'examen de la dotation de la R.T.B. ?

Il ressort des diverses interventions reprises dans le rapport que deux options apparemment se présentent : ou bien, comme un membre de la commission l'a fait remarquer, le conseil d'administration de la R.T.B. est maître des décisions politiques de cet organisme et donc de la ventilation de la dotation (cela dans le cadre de l'autonomie de gestion) et dans ce cas, il conviendrait peut-être qu'à l'avenir, des représentants du conseil d'administration de la R.T.B. assistent à la réunion de votre commission pour répondre aux questions des commissaires; ou bien, et c'est la deuxième option, on exige de pouvoir examiner et modifier éventuellement la ventilation prévue par le conseil d'administration, mais alors on remet évidemment en question l'autonomie de gestion du conseil d'administration de la R.T.B.

Il y a là un problème fondamental dont l'examen, de l'avis de votre rapporteur, devrait être repris par votre commission à l'occasion de la discussion des nouveaux statuts de la R.T.B.

Ces problèmes en tout cas ont été posés au cours de la discussion au sein de votre commission. C'est pourquoi il a paru utile de les souligner ici afin de clarifier la situation et de permettre aussi qu'à l'avenir votre commission puisse travailler dans de meilleures conditions.

Le Rapporteur,

F. FRANÇOIS.

Le Président,

A. BAUDSON.

ANNEXE I.

RADIODIFFUSION — TELEVISION BELGE
INSTITUT DES EMISSIONS FRANÇAISESVENTILATION DU PROJET
DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1974

I. Montants globaux

1. Recettes :

— Subvention sollicitée de l'Etat	F	1.088.000.000
— Recettes propres		39.618.000
— Recettes pour ordre (Retenues pour la Caisse des Veuves et orphelins)		16.000.000
	F	<u>1.143.618.000</u>

2. Dépenses :

— Budget des frais communs (dépenses communes à la radio et à la télévision) F	195.934.000
— Budget de la radio sonore	262.119.000
— Budget de la télévision	669.565.000
— Budget pour ordre (veuves et orphelins)	16.000.000
	<u>F 1.143.618.000</u>

3. Part des grandes catégories de recettes et de dépenses :

(comparaison avec les réalisations 1972-1973).

Les montants en valeur absolue sont indiqués en 1.000 francs.

1. Recettes

	1972 (1)		1973 (1)		1974 (2)	
	Montants	Part %	Montants	Part %	Montants	Part %
Subvention Etat	798 700	92,9	1 016 784	94,4	1 088 000	95,1
Recettes propres	49 245	5,7	44 437	4,1	39 618	3,5
Recettes pour ordre	11 573	1,4	16 271	1,5	16 000	1,4
Total recettes	<u>859 518</u>	<u>100,0</u>	<u>1 077 492</u>	<u>100,0</u>	<u>1 143 618</u>	<u>100,0</u>

(1) réalisations.

(2) prévisions.

2. Dépenses.

	1972 (1)		1973 (1)		1974 (2)	
	Montants	Part %	Montants	Part %	Montants	Part %
Frais communs	139 323	15,3	173 103	16,5	195 934	17,1
Radio sonore	202 519	22,2	246 795	23,6	262 119	23,0
Télévision	558 125	61,2	609 985	58,3	669 565	58,5
Dépenses pour ordre	11 573	1,3	16 271	1,6	16 000	1,4
Total dépenses	<u>911 540</u>	<u>100,0</u>	<u>1 046 154</u>	<u>100,0</u>	<u>1 143 618</u>	<u>100,0</u>

(1) réalisations.

(2) prévisions.

II. Ventilation des dépenses par catégories (en 1 000 francs).

1. *Frais communs.*

	1972	Part %	1973	Part %	1974	Part %
Rémunérations . . .	104 609	75,1	125 652	72,6	138 331	70,6
Autres dépenses de personnel . . .	10 594	7,6	13 241	7,6	15 471	7,9
Frais de fonctionnement	22 742	16,3	32 336	18,7	38 718	19,8
Investissements . . .	1 378	1,0	1 874	1,1	3 414	1,7
Total des frais communs	139 323	100,0	173 103	100,0	195 934	100,0

2. *Radio sonore.*

	1972	Part %	1973	Part %	1974	Part %
Rémunérations . . .	149 441	73,8	186 975	75,8	201 899	77,—
Autres dépenses de personnel . . .	10 836	5,4	11 805	4,8	11 670	4,5
Frais de fonctionnement	40 191	19,8	46 055	18,7	46 546	17,7
Investissements . . .	2 051	1,—	1 960	0,7	2 004	0,8
Total radio	202 519	100,0	246 795	100,0	262 119	100,0

3. *Télévision.*

	1972	Part %	1973	Part %	1974	Part %
Rémunérations . . .	220 782	39,6	259 327	42,5	293 019	43,8
Autres dépenses de personnel . . .	34 870	6,2	40 590	6,7	40 471	6,—
Frais de fonctionnement	299 837	53,7	307 264	50,4	333 026	49,7
Investissements . . .	2 636	0,5	2 804	0,4	3 049	0,5
Total télévision . . .	558 125	100,0	609 985	100,0	669 565	100,0

4. Dépenses pour ordre 11 573 16 271 16 000

	1972	Part %	1973	Part %	1974	Part %
<i>Total de l'Institut.</i>						
Rémunérations . . .	474 832	52,1	571 954	54,7	633 249	55,4
Autres dépenses de personnel . . .	56 300	6,2	65 636	6,3	67 612	5,9
Frais de fonctionnement	362 770	39,8	385 655	36,9	418 290	36,6
Investissements . . .	6 065	0,7	6 638	0,6	8 467	0,7
Dépenses pour ordre . . .	11 573	1,2	16 271	1,5	16 000	1,4
Total	911 540	100,0	1 046 154	100,0	1.143 618	100,0

III. Crédits pour la décentralisation

1. Budget de 1974 — Part directe attribuée.

a) Radiodiffusion sonore :

Bruxelles	F	38.706.000
Hainaut		32.107.000
Liège		35.058.000
Namur - Luxembourg - Brabant wallon		31.378.000
Antenne-Soir		3.994.000

soit 54 % du budget total . F 141.243.000

b) Télévision :

Liège	F	34.700.000
Charleroi		27.700.000
Antenne-Soir		8.000.000

soit 10,5 % du budget total . F 70.400.000

La part directe attribuée à la décentralisation pour la radio sonore et la télévision est de 211.643.000 francs sur un total de 1.143.618.000 francs, soit 18,5 p.c.

2. Crédits d'investissements pour la télévision à Liège et à Charleroi en 1974, 1975 et 1976.

Le tableau ci-après donne, en millions de francs, les crédits d'investissements techniques commandés pour les deux centres. Ces crédits sont inscrits au budget de l'Institut des Services communs.

	1974	1975	1976
1. Bâtiments :	—	—	—
Liège	72,6	6,5	—
Charleroi	20,4	16,5	—
2. Equipements électroniques :			
Liège	—	119,0	6,0
Charleroi	7,0	119,0	6,0
3. Total pour les 3 années :			
Liège	204,1		
Charleroi	168,9		
	<hr/>		
	373,0		

Il y a lieu d'ajouter la mise en service, en 1975, d'un car de reportage couleurs, dans chacun des deux centres. Le coût des 2 cars est de 77 millions de francs.

3. Prévisions de mise en service des studios de télévision à Liège et à Charleroi.

Liège :

petit studio (40 m²) : juillet 1975;
studio moyen (250 m²) : octobre 1975.

Charleroi :

petit studio (120 m²) : octobre 1975;
studio moyen (215 m²) : janvier 1976.

Les centres travaillent avec des équipements techniques mobiles provisoirement.

IV. Prévisions des dépenses au budget ordinaire pour les centres de Liège et de Charleroi en 1974, 1975 et 1976.

(en millions de francs)

	1974	1975	1976
	—	—	—
Liège :			
Dépenses de personnel	19,7	31,7	40,7
Dépenses de programmes	15,0	23,5	31,5
Dépenses d'exploitation	n.d.	8,2	10,5
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	34,7	63,4	82,7

Charleroi :

Dépenses de personnel	14,5	26,5	35,5
Dépenses de programmes	13,0	21,5	29,5
Dépenses d'exploitation	n.d.	8,2	10,5
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	27,5	56,2	75,5

Il y a lieu de noter que les montants pour 1975 et 1976 représentent les projets admis par le conseil d'administration, mais n'ont pas encore reçu l'approbation du gouvernement. Les dépenses d'exploitation seront inscrites en 1975 et 1976, pour moitié au budget de l'Institut des émissions françaises et pour moitié au budget de l'Institut des services communs (budget technique).